

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/02/2017

Date de la convocation:
14/02/2017
Date d'affichage:
15/02/2017

L' an 2017 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : FUCHS Alain à M. SIGRIST
Benoît, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique
Excusé(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 003.2017
Vote : A la majorité
Pour : 30
Contre : 1
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

**003.2017 : Zone d'activités touristique à Wingen : validation d'un projet privé,
accompagnement de l'investisseur et engagement du projet.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°59/1447 du 18.12.1959 modifié le 01.01.1975,

Vu la loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'instruction codificatrice n°96/078M14 du 01.08.1996,

Vu l'arrêté du 09.11.1998 et suivants relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux administratifs,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Enregistré en préfecture le 03/03/2017
Reçu en préfecture le 03/03/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20170220-D_CC_003_2017-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération n°066.2015 du conseil municipal de la commune de Wingen en date du 06.10.2015 par laquelle la commune s'engage à soutenir un projet de développement touristique porté par la communauté de communes sur son ban communal,

Considérant les contacts établis avec le groupe Hensel Projekt-und Grundstücksentwicklungsgesellschaft mbH de Mannheim, se plaçant comme investisseur pour la réalisation et l'exploitation d'un site touristique à Wingen,

Vu l'avis de la commission tourisme, culture et loisirs réunie le 02.02.2017,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'intervention de M. Jean-Michel STAERLE, responsable de développement à l'ADIRA,

Entendu l'intervention de M. Jean WEISBECKER, maire de Wingen, en faveur du projet,

Entendu l'intervention de Mme Nathalie MARAJO, conseillère départementale, en faveur du projet,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Sur demande de M Dominique SCHNEIDER (demande par mail préalablement à la séance), le président demande au conseil de se prononcer sur ce point via recours au scrutin secret. Le tiers des membres présents n'étant pas atteint, le vote a lieu au scrutin public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, deux abstentions, décide :

- **De constater l'intérêt pour le territoire Sauer-Pechelbronn du projet d'hébergement touristique en cours de développement sur la commune de Wingen, lieu-dit Heller Placken, porté par le groupe HENSEL,**
- **D'approuver l'engagement d'un projet de zone d'activités touristique, en vue d'accueillir ce projet touristique, avec en particulier une première phase consacrée à la concertation locale, aux études préalables (environnement, faisabilité, archéologie, ...) et aux acquisitions foncières amiables,**
- **De créer, conformément à l'instruction comptable M14, un budget annexe dédié intitulé « zone d'activité touristique à Petit-Wingen », soumis à TVA et avec gestion de stocks,**
- **D'ouvrir ce budget annexe afin d'y comptabiliser dès l'exercice 2017 l'ensemble des dépenses et recettes liées à la zone d'activité touristique à Petit-Wingen, tant en investissement qu'en fonctionnement,**
- **Demander au président de solliciter tous les co-financements possibles pour l'aménagement de cette zone d'activités touristique,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/02/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,

Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
28/02/2017



Envoyé en préfecture le 03/03/2017

Reçu en préfecture le 03/03/2017

Affiché le



ID : 067-200013050-20170220-D_CC_003_2017-DE